



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 131724

## Texte de la question

Mme Marie-Hélène Amiable interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les nouvelles suppressions de postes programmées dans les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED). Après quelques 3 000 suppressions de postes, une nouvelle vague de suppressions massives est programmée pour la rentrée 2012, qui porterait à près de 5 000 le nombre de postes d'enseignants spécialisés de RASED détruits depuis 2008 et supprimerait les aides spécialisées d'environ 250 000 élèves des écoles maternelle et élémentaire. Dans les Hauts-de-Seine, l'administration départementale a annoncé la fermeture de 81 postes RASED à la rentrée prochaine. Dans la 11<sup>e</sup> circonscription, tandis que Malakoff a vu le nombre de ses postes RASED diminuer de moitié ces dernières années, un poste serait supprimé à Bagneux et deux autres à Montrouge après quatre postes déjà supprimés en 2011. Au-delà de la confiance témoignée aux RASED par les familles, les partenaires et les enseignants, plusieurs études ont souligné l'utilité et l'efficacité des aides pédagogiques, rééducatives et psychologiques apportées par les maîtres E, les maîtres G et les psychologues scolaires au sein de ces réseaux. En outre, selon une circulaire du ministère de l'éducation nationale, l'aide personnalisée et les stages de remise à niveau « peuvent se révéler insuffisants ou inadaptés pour certains élèves », nécessitant le recours aux enseignants des réseaux d'aides spécialisées afin de « renforcer les équipes pédagogiques » et « construire les réponses adaptées ». Enfin, deux députés de la majorité ont récemment reconnu, dans un rapport présenté devant la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, la spécificité et les compétences des enseignants spécialisés dans le traitement de la difficulté scolaire. En conséquence, elle lui demande de revenir sur sa décision, qui nie quarante années de formation, de spécialisation et de mesures diversifiées destinées à lutter contre l'échec scolaire, et de renouer enfin avec une politique éducative ambitieuse destinée à assurer la réussite de tous les élèves.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Hélène Amiable](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (11<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 131724

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 avril 2012, page 2855

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)